

# DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

## Un pipeline envahissant...

# OLÉODUC ÉNERGIE EST

Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, St-Léon-le-Grand et St-Étienne-des-Grès traversés par l'oléoduc.

**La Colombie-Britannique et les États-Unis ont dit NON à l'oléoduc.**

**Que diront le Québec et les municipalités de la MRC de Maskinongé?**

**Un Non à l'oléoduc élimine le risque. Un OUI est irréversible!**



**Oléoduc**



**Navires**



**Trains**

L'Oléoduc Énergie Est de TransCanada mettrait en circulation 1,1 million de barils de pétrole bitumineux par jour. **Le plus gros oléoduc jamais construit en Amérique du Nord**, avec un tuyau de 42 pouces de diamètre, traverserait plus de 800 rivières, affluents du Saint-Laurent et le fleuve lui-même. Les réserves d'eau potable de 3,7 millions de Québécois seraient soumises à des risques de contamination dans le cas d'un déversement.

Le fleuve est devenu à la fois une voie d'importation et d'exportation du pétrole de l'Ouest et des États-Unis. À partir de Sorel, des mastodontes, de 44 mètres de large par 250 mètres de long et d'une capacité 500 000 barils ont déjà commencé à circuler sur le Saint-Laurent en route vers Lévis pour approvisionner la raffinerie de Valéro en pétrole brut.

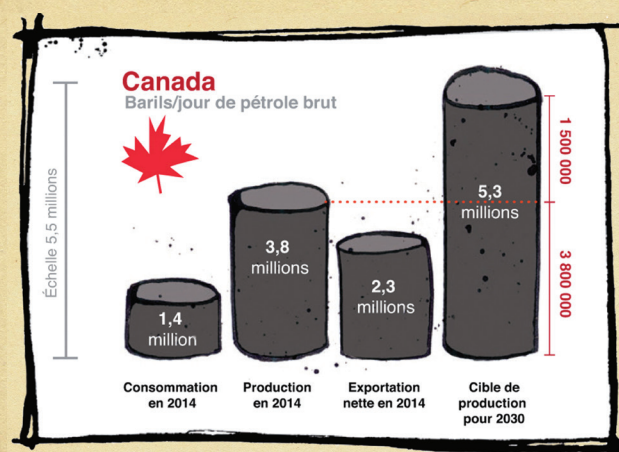
L'abondance de la production prévue ferait en sorte que les trains du projet Chaleur Terminals à Belledune (N.-B.) de 220 wagons-citernes traverseraient chaque jour les municipalités du sud du Québec vers le Nouveau-Brunswick en 2017. Au retour, les convois ramèneraient les produits toxiques, inflammables, et explosifs ayant servi à diluer le bitume lors de l'aller.

### Dans la MRC de Maskinongé

Ici, même, à cause des différentes caractéristiques des sols, certaines rivières comme la Chacoura, la Rivière-du-Loup et la Maskinongé sont souvent citées comme étant des sites à risques de glissements pouvant favoriser des bris d'oléoduc et des déversements de pétrole. Les rivières et la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre pourraient être atteintes.

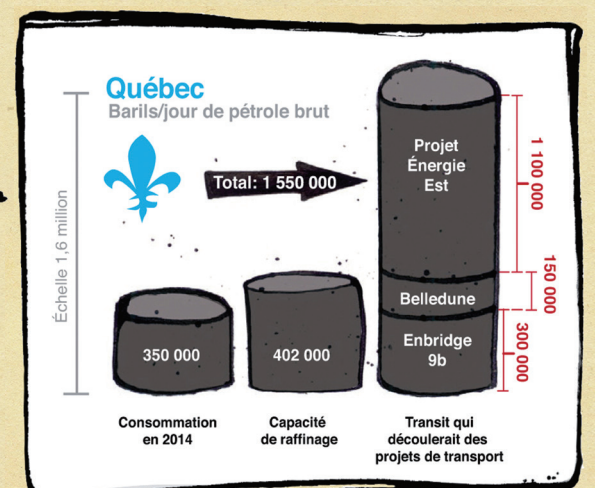
L'histoire des pipelines démontre qu'il n'y a pas d'oléoduc sécuritaire à 100 %. Les déversements de Kalamazoo et de Santa Barbara aux États-Unis et, récemment, de Fort McMurray au Canada qui a coulé pendant 2 semaines en sont la démonstration! Dans un milieu à risques comme c'est le cas ici, le principe de précaution est assurément la règle à suivre.

### Des chiffres qui parlent...



Ces 5,5 millions de barils par jour dépasseraient largement la capacité de l'oléoduc. Trains, bateaux-citernes et camions seraient utilisés et l'oléoduc, doublé!

L'Alberta produit déjà plus de 1,5 millions de barils de pétrole bitumineux par jour. Elle projette d'en produire 5,5 millions de barils par jour d'ici 2030.



## Un oléoduc qui serait soumis aux particularités des sols.

Le tracé proposé pour l'oléoduc Énergie Est doit traverser plusieurs cours d'eau dans notre MRC. Notons, en plus d'un grand nombre de cours d'eau d'ordre mineur, les rivières Maskinongé, Petite rivière du Loup, Chacoura, du Loup, Petite Yamachiche et Yamachiche. Les versants de ces cours d'eau sont taillés dans des argiles marines sensibles qui comptent parmi les plus instables du Québec. À tous les ans, des dizaines de glissements de terrain de toutes tailles pouvant aller jusqu'à 1 km carré se produisent et constituent des risques évidents pour une structure aussi fragile qu'un oléoduc de 42 pouces enfoui seulement à quelques mètres de profondeur.

Ces risques de glissements sont connus depuis longtemps et très bien documentés. Ils sont résumés dans l'étude de Golder Associates produite pour le compte de TransCanada. De même, une étude récente de l'École Polytechnique de Montréal pour le compte du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec offre une synthèse encore plus complète des problèmes associés à la traverse de nos cours d'eau par l'oléoduc Énergie Est.



Glissement d'argile sur un versant de la Petite rivière du Loup à la Seigneurie de Grandpré en 1971. Ce glissement se situe à moins d'un km en amont du tracé de l'oléoduc proposé et a mobilisé environ 20 000 mètres cubes de matériaux.

Que le franchissement des cours d'eau se fasse par forage horizontal ou par tranchée, la perturbation des structures d'argiles sensibles vient encore ajouter aux risques de glissements naturels.

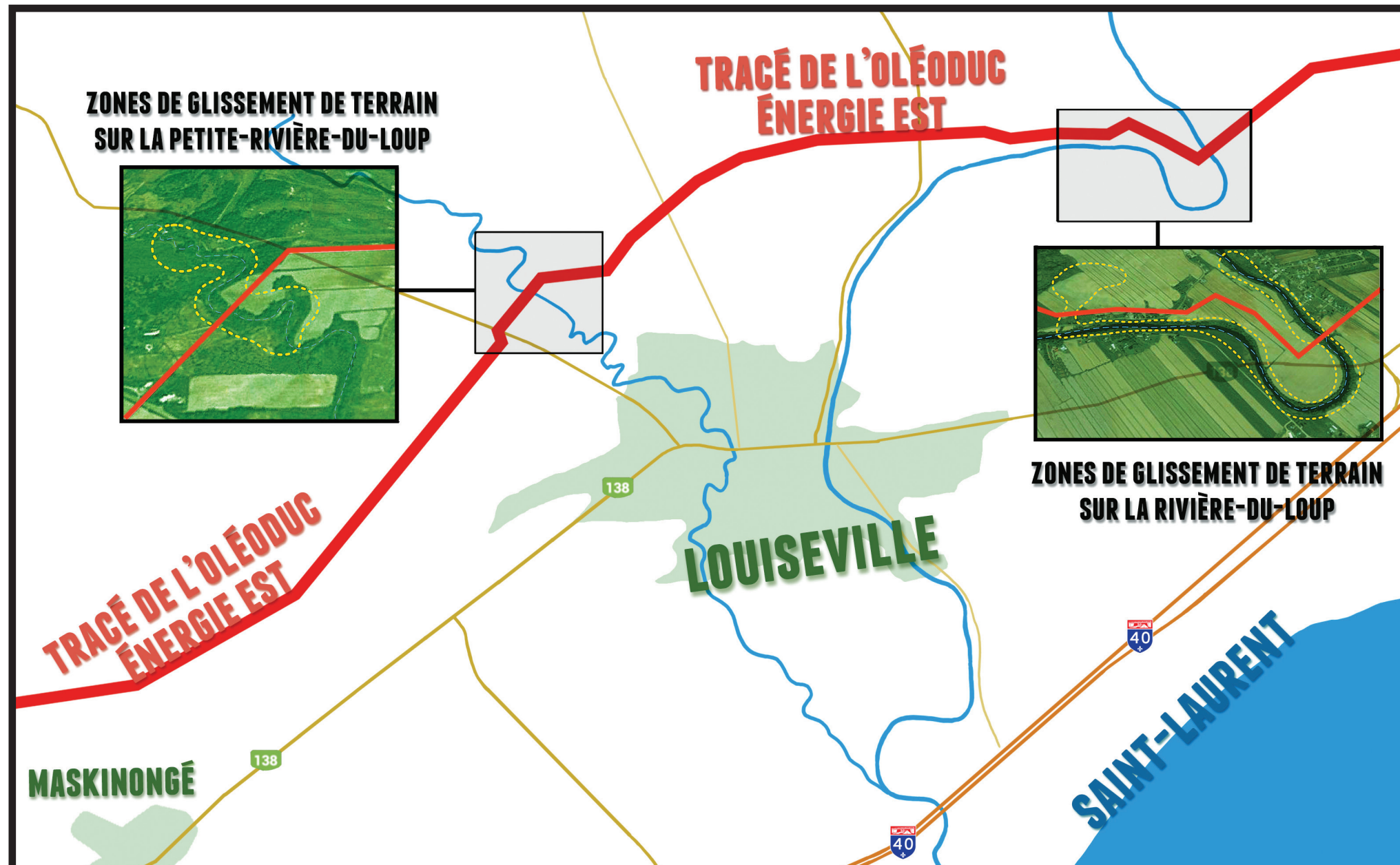
Dans la partie est de la MRC, comme à Saint-Étienne-des-Grès, les sols sableux pourraient absorber un grand volume de bitume dilué avant qu'on puisse le détecter dans les puits et les cours d'eau avoisinants.

Peu importe la gravité d'un déversement, les conséquences seront importantes pour les citoyennes et les citoyens, les propriétaires terriens et pour le développement futur de la MRC de Maskinongé.

Plus le pipeline traverse des sols fragiles, plus les risques augmentent.



Le tracé de l'oléoduc Énergie Est qui traverserait Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Étienne des-Grès.



Tronçon d'Oléoduc Énergie Est traversant des sites à risque de glissement à proximité de Louiseville

# LES IMPACTS ET LES RISQUES DU PASSAGE D'UN OLÉODUC

## ASPECT HUMAIN

### SECTEUR DE LA SANTÉ

- Dérangements importants pour les populations lors de la construction : bruit, poussière et circulation de machinerie.
- Émanations très toxiques en cas de déversement de pétrole.
- Contamination de l'eau potable des puits et des cours d'eau.
- Explosion et incendie en cas d'accident.
- Dépressions et autres troubles psychologiques associés à la perte d'une partie ou de l'ensemble d'une propriété.

### SECTEUR DE L'HABITATION

- Possibilité d'évacuation de secteurs importants en cas de déversement et d'émanations toxiques.
- Baisse de l'évaluation des propriétés et hausse du coût des assurances à cause de l'augmentation des risques.

## ASPECT ÉCONOMIQUE

### SECTEUR AGRICOLE

- Interdiction du passage de machinerie lourde et d'exécution de certains travaux agricoles ou autres sur l'emprise de l'oléoduc sans autorisation préalable.
- Diminution de la productivité par compaction et déstructuration des sols suite à l'excavation pour installer l'oléoduc.
- Contamination des terres agricoles en cas de déversement.
- Atteinte aux cultures et aux animaux d'élevage en cas de déversement de pétrole contenant des additifs nocifs.

## SECTEUR DU TOURISME

- Dépôts de pétrole noir sur les rives des terrains situés le long du fleuve lors d'un déversement : chalets, auberges...
- Disparition de certains sites d'intérêt dont les aires d'oiseaux aquatiques.

## SECTEUR MUNICIPAL

- Perte de terrains destinés à la construction d'habitations et, conséquemment, perte de taxes foncières.
- Diminution progressive de revenus en fonction de la dévaluation de l'oléoduc.
- Détérioration des voies de circulation par le passage intensif de véhicules lourds lors de la construction.
- Accès difficile aux canalisations d'eau municipales traversées par l'oléoduc.

## ASPECT ÉCOLOGIQUE

### SECTEUR DU LITTORAL

- Catastrophe lors d'un déversement de pétrole dans les milieux humides et les refuges d'oiseaux migrateurs, notamment dans la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.
- Atteinte aux aires de concentration de poissons et de pêche commerciale.

## ASPECT GÉOLOGIQUE

- Probabilité de glissements de terrain argileux en bordure des rivières dans les secteurs identifiés à risque par des firmes et institutions techniques.
- Bris de digues ou de barrages sur les rivières en amont ou bris de canalisation possible lors d'un tremblement de terre.



Le 16 juin 1992, un glissement de terrain d'argile, le long de la rivière Maskinongé sur la rue St-Aimé près de la route 138, a emporté la maison Lincourt.

# LES DANGERS MAJEURS POUR LA POPULATION EN CAS DE BRIS DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST

## Où est le programme d'intervention ?

Aucun programme d'intervention et de mesures d'urgence (PIMU) n'a été déposé par TransCanada, ni demandé par l'Office national de l'énergie (ONÉ). En cas de déversement, quelle serait la procédure à suivre pour protéger la santé de notre population ?

## À quoi aurons-nous affaire ?

- **À du benzène** : reconnu comme étant cancérigène, pouvant causer des leucémies, des troubles digestifs, de graves problèmes neurologiques tels que maux de tête, de la somnolence, voire un coma et des convulsions et même s'avérer mortel.
- **À du toluène** : qui s'attaque au système nerveux, à la moelle, aux poumons, aux muqueuses et qui peut également entraîner la mort par arrêt respiratoire.
- **Au naphtène** : qui s'est avéré cancérigène et peut causer des hémorragies.
- **Au sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)** : poison à large spectre pouvant toucher tous les organes, créer de l'œdème pulmonaire, et ce, à de faibles concentrations et entraîner la mort après quelques inspirations seulement à de plus fortes concentrations.



Sachant que trois types de pétrole seraient transportés, pourrions-nous les identifier et en minimiser les risques en intervenant dans un délai acceptable ?

Nos pompiers auront-ils l'expertise pour intervenir sans risquer leur vie ?

Pour sa part, TransCanada déclare pouvoir intervenir dans un délai de 4 à 5 heures à partir de Lévis ou de Montréal-Est. Est-ce suffisant ?

Chacun de ces types de pétroles a ses caractéristiques propres. Le pétrole de schiste est très inflammable et a une teneur élevée en benzène, en toluène et en naphtène, composés très volatils dont 40 % serait évaporé en 8 heures.

Le bitume dilué (dilbit) contient de 25 à 30 % d'hydrocarbures légers, aussi très volatils et contenant en plus du soufre, source de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) qui est un gaz mortel. Quant au pétrole conventionnel, le risque est son inflammabilité.

Le dilbit est difficile à pomper. Les compagnies de transport ajoutent un produit chimique, pour réduire la viscosité, dont la recette est un secret commercial. Ce produit secret contient-il des matières toxiques et explosives ou encore des matières comburantes, c'est-à-dire pouvant constituer de graves dangers d'incendie et d'explosion ?

Il est évident que, pour éviter une tragédie humaine en peu de temps, il deviendrait urgent, lors de fuites, d'évacuer la population de plusieurs agglomérations telles que Louiseville, Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès, Maskinongé, Saint-Léon-le-Grand et d'autres municipalités en fonction de la direction des vents.

## Où sont les plans d'urgence ? Quelle est la stratégie ?

Il s'agit d'une problématique majeure sur laquelle personne ne semble s'être penché de façon responsable.

La MRC protège-t-elle les intérêts de TransCanada ou ceux des citoyen.ne.s ?

## Nos municipalités sont les premières répondantes de la gestion de la sécurité civile sur leur territoire.

En ce sens, les maires de la MRC de Maskinongé devraient faire réaliser une étude indépendante sur les impacts et les risques d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada. Ils auraient l'occasion d'informer la population sur les enjeux réels de ce projet fort controversé.

Pendant que plus de cent municipalités situées sur le tracé de l'oléoduc ont consulté leur population, ici les élus tardent à lancer un tel processus. Ils laissent leurs concitoyen.ne.s. à l'écart de décisions engageant leur sécurité.

Le Comité Vigilance Hydrocarbures des municipalités de la MRC de Maskinongé se présente régulièrement depuis le mois de mai 2015 aux séances du Conseil de la MRC de Maskinongé pour questionner les élus sur les problèmes de la sécurité civile mise en jeu par le projet d'Oléoduc Énergie Est.

- Venez vous joindre à notre comité le deuxième mercredi de chaque mois à la séance du Conseil dès 19 heures 30. Édifice de la MRC de Maskinongé 651, boul. Saint-Laurent Est, Louiseville

## Pour nous joindre :

[cvhmrcmaskinongé@gmail.com](mailto:cvhmrcmaskinongé@gmail.com)

## Facebook :

Comité Vigilance Hydrocarbures des municipalités de la MRC de Maskinongé



Les membres du **Comité Vigilance Hydrocarbures des municipalités de la MRC de Maskinongé** ont participé à la rédaction de cet encart. Ils sollicitent les élus et le public par la production et la distribution de documentation, par la collecte de pétition, par des lettres d'opinion, par l'organisation d'assemblées publiques. Ils invitent les citoyen.ne.s à se joindre au comité.

Le comité est aussi membre du **Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec**.

Cette publication a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutien de la Fondation Coule pas chez nous !

